

Compte-rendu du conseil d'établissement mardi 6 juin 2017

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 30 mars 2017
- 3) Carte des emplois 2018-2019
- 4) Synthèses des Conseil d'administration, Conseil d'école, CSD et CVLC
- 5) Rentrée 2017 :
 - a- Structures, organisation.
 - b- Expérimentation niveau 2nde ChromeBook
 - c- suppression des mentions sur les bulletins
 - d- adoption du bilan périodique cycle 3
 - e- dons solidarité
 - f- Modifications au Règlement Intérieur du LFIT
- 6) Adoption du calendrier 2017-2018
- 7) Bilan de l'année 2016-2017
- 8) Questions diverses

PRÉSENTS :

Administration : Mme OUNSAMONE (Conseillère culturelle adjointe - représentant le conseiller culturel.), M. EXELMANS, M. SALAMA, M. HOUDOIN, M. JUBLOT

Représentants des Personnels : M. BUKOWIECKI, Mme COUSYN, M. GAGNAIRE, M. LAMOTHE, Mme NOBILEAU, M. SCHMITLIN

Représentants des Parents d'élèves : Mme BEAUFORT, M. BRANCOURT, Mme GAREIL, Mme INO

Représentants des Élèves : Mathilde JANCOURT (3A), Emilie BIRAGNET (TS)

Invités : M. JOLY (Conseiller consulaire),

EXCUSÉS : Mme REYNAUD (procuration à M. Exelmans) M. DELMAS (Président de la CCI), M. FAICHE (Consul), M. DUCHATELLIER (Vice président du CVLC), Mme INUZUKA, M CONSIGNY (conseillers consulaires)

M. Bukowiecki exprime un doute sur la validité de la procuration au CE.

Le proviseur en prend acte et renonce pour ce CE à la procuration donnée par Mme Reynaud.

QUORUM : 17 / 18

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme INO, représentante des parents d'élèves.

1) Adoption de l'ordre du jour

VOTE adoption de l'ordre du jour : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion

Demande d'amendements au compte rendu provisoire du CE du 30 mars 2017

Quorum (page 2)

« 18/18 »

⇒ Remplacer par : *16/18*

Point sur la rentrée 2017 (page 5)

« MME NOBILEAU et MME COUSYN souhaitent l'ouverture d'une quatrième 6ème, voire une 5ème supplémentaire. MR GAGNAIRE souligne que les CE2 étant plus jeunes, cette nécessité serait plus grande en CE2. »

⇒ Remplacer par : *Les représentants du secondaire expliquent que les 6° et 5° étant encore petits, cela nécessite un taux d'encadrement plus important. Elles souhaitent donc l'ouverture d'une quatrième 6°, voire une 5° supplémentaire. Un représentant du primaire souligne que les CE2 étant plus jeunes encore, cette nécessité serait d'autant plus grande en CE2 ; il demande au président de séance de noter la requête des représentants des personnels enseignants du premier degré d'une ouverture de classe en CE2. (effectif prévu de 122 CE2 [4 classes] et 123 CP [5 classes]).*

Réflexion sur l'utilisation des outils numériques au LFI Tokyo (page 7)

⇒ Rajouter une phrase à la fin : *Un vote sera demandé au prochain CE sur ce sujet.*

Questions diverses des personnels (page 10)

1/ « Mr GAGNAIRE précise qu'il ne s'oppose pas à une publication des documents, mais que l'obtention de ceux-ci devrait se faire à un autre niveau et sous une forme différente qu'actuellement, car toute personne postulant y a accès directement. »

⇒ Remplacer par : *Les représentants du secondaire expliquent que les enseignants du premier degré ne s'opposent pas à une publication des grilles salariales et du règlement des salaires, mais souhaitent qu'ils soient publiés à un autre niveau et sous une forme différente qu'actuellement, car toute personne, postulant ou non, y a accès directement.*

⇒ Rajouter à la suite de la réponse de l'administration : *Un représentant du primaire précise que le Conseil d'Établissement est aussi une instance représentative des recrutés locaux où l'on peut discuter de leurs conditions de travail.*

VOTE adoption du PV de la dernière réunion avec les modifications demandée : Pour : 17 /
Contre : 0 / Abstention : 0

Le Procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des présents.

3) Carte des emplois 2018-2019

- a) Comme annoncé par Catherine Mac Lorin, cheffe du Secteur ASIE POMOPI, la proposition suivante sera soumise au CT du 20 juin prochain pour le Lycée Français de Tokyo :

- Fermeture du poste 9182 –RE1 (suite au départ de M. Chammah).

Vous voudrez bien présenter cette proposition en conseil d'établissement et procéder à un vote qui sera retranscrit dans l'acte à envoyer par mail à l'AEFE pour le 19 juin, dernier délai, accompagné de l'extrait du PV du conseil d'établissement ou de l'argumentaire développé lors de ce conseil.

Le Proviseur indique que notre vivier de TNR Professeurs des écoles nous permet de faire face à la suppression d'un poste de PE. D'autres établissements du monde sont bien moins dotés que le LFI Tokyo et cette fermeture (en raison du plafond d'emploi de l'AEFE) est la condition sine qua non de l'ouverture d'un poste dans un autre établissement du réseau dans le besoin. La solidarité du réseau doit jouer dans les deux sens. Cela n'empêche pas de demander l'ouverture de postes de résidents si besoin dans le futur.

Les représentants des personnels expriment leur "stupéfaction" devant cette demande de

fermeture car la zone Asie est prioritaire, l'établissement est en croissance, et que cela fera baisser l'attractivité de l'établissement pour les futurs candidats. Ils expriment leur incompréhension devant le fait que l'AEFE a ouvert un poste de PE cette année au LFI Tokyo et propose donc d'en supprimer un pour l'année suivante.

Leurs informations syndicales indiquent que ce poste ne sera pas ouvert ailleurs dans le réseau mais supprimé.

VOTE (à bulletins secrets) : *fermeture du poste 9182 - RE1* : **Pour : 5 / **Contre** : 12 / **Abstention** : 0**

b) demande de maintien du poste d'EEMCP2 de SES (9040) suite à la fin de mission de M. LARRIBE au 31 août 2018.

VOTE : maintien du poste d'EEMCP2 de SES : **Pour : 17 / **Contre** : 0 / **Abstention** : 0**

4) Synthèses des Conseil d'administration, Conseil d'école, CSD et CVLC

➤ Synthèse du conseil d'administration

Le dernier Conseil d'Administration s'est réuni le 26 mai dernier en présence du directeur de l'AEFE. Il a principalement été question du compte financier de l'établissement qui a été adopté.

➤ Synthèse du conseil d'école

Ce dernier Conseil d'Ecole a présenté principalement la rentrée 2017 en terme de mouvement d'enseignants, structure et effectifs.

➤ Synthèse du CSD

Le CSD s'est réuni le 16 mai dernier. Ont été abordés les points suivants :

- Rentrée 2017

1. Effectifs et structures

Effectifs au 8 mai : 468 élèves au secondaire (302 au collège, 166 au lycée).

Structure attendue : 3 classes de 6e à 1ère. (1 ES/L ; 1ES ; 1S : 34 avec 4 départs annoncés) et 2 classes de terminales (TES/L ; TS)

En fonction des effectifs réels nous aviserons fin juin pour d'éventuelles créations de classes supplémentaires.

2. Avis favorable au bilan périodiques sans note au cycle 3, et à l'expérimentation en seconde pour les chromeBook, à voter au CE

3. Organisation de l'accompagnement personnalisé au collège adoptée par le CP et CSD

4. Manuels scolaires : point sur l'organisation et l'informatisation.

5. Rappel des procédures et du calendrier d'affectation en sections de langue : DNL et euro, orientale, OIB américain

- Bilan de la mise en œuvre de la réforme du collège.

- Organisation de la fin de l'année scolaire diffusée à la communauté scolaire.

- Ouverture d'un nouvel enseignement d'exploration "création audio-visuelle".

➤ Synthèse du CVLC

Le CVLC s'est réuni le 30 mai 2017

- Point sur l'année écoulée

- Cantine / Cafétéria

- Dégradations des locaux

- Questions diverses

5) Rentrée 2017 :

a- Structures, organisation.

Primaire : 9 classes en maternelle dont 3 classes multi-âge, 22 classes en élémentaire (dont 1 classe en CE1 et 1 en CM2 supplémentaires) - 48-69-100 || 125-129-115-98-104.

les membres du CE ont une discussion sur les classes multi-âge prévue l'année

prochaine.

Secondaire : 3 classes de 6e à 1ère et 2 classes en Tale. 1 ES/L , 1ES, 1S , TESL, TS : (90 - 89
- 72 - 81 || 68 - 76 - 44)

VOTE : avis sur le structure 2017-2018 : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 11

Mise en place de l'enseignement d'exploration "Créations artistiques - Audiovisuel" en seconde . M. Charbonneau est passé la présenter dans les classes de 3e. Les élèves intéressés doivent l'inscrire sur leur fiche navette.

**VOTE : avis sur la mise en place de l'enseignement d'exploration "Créations artistiques - Audiovisuel":
Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**

b- Expérimentation niveau 2nde ChromeBook

Suite à un avis favorable de cette expérimentation par le Conseil pédagogique et le CSD, le CE doit se prononcer sur la mise en oeuvre à la rentrée 2017 ou 2018.

Un représentant des parents fait lecture d'un courrier d'une professeur qui argumente contre ce projet.

Le proviseur propose de mobiliser la somme récoltée pour abonder la caisse de solidarité avec le dispositif de don de 3.000 yens dès l'année prochaine (voté au dernier CA) pour aider les familles qui en feraient la demande.

**VOTE (à bulletins secrets) avis pour mise en oeuvre de l'expérimentation des ChromeBook en seconde :
Pour : 9 / Contre : 6 / Abstention : 2**

VOTE (à bulletins secrets) mise en oeuvre en 2017 ou 2018 : Pour 2017 : 3 / Pour 2018 : 13 /

Abstention : 1

c- suppression des mentions attribuées par les Conseils de classe du Secondaire.

Suite à un avis favorable du Conseil pédagogique et du CSD, le CE doit se prononcer sur la suppression des mentions au LFI Tokyo.

VOTE : avis sur la suppression des mentions au LFI Tokyo : Pour : 12 / Contre : 5 / Abstention : 0

d- adoption du bilan périodique cycle 3

Suite à un avis favorable du Conseil pédagogique et du CSD, le CE doit se prononcer sur l'adoption du bilan périodique de cycle 3 sous la forme actuellement utilisée par le CM1 et CM2.

VOTE avis sur l'adoption du bilan périodique de cycle 3 : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 2

e- dons solidarité

Le CA a adopté l'intégration d'une demande de don de 3.000 yens sur la première facture de l'année pour abonder la caisse de Solidarité et permettre l'obtention d'un statut permettant de défiscaliser les dons au LFI Tokyo.

f- Modifications au Règlement Intérieur du LFI Tokyo

Des modifications ont été apportées au primaire pour la prise en compte du service de

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale
lycée français international de Tokyo, 5-57-37 takinogawa, kita-ku, Tokyo 114-0023
東京国際フランス学園 〒114-0023 東京都北区滝野川 5-57-37
Tél : 03-6823-6580 – Fax : 03-6823-6581
www.lfitokyo.org

vie scolaire primaire. Le conseil d'école a approuvé les changements.

VOTE adoption des modifications du RI : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le CE doit approuver la résolution de ne voter le Règlement Intérieur du LFI Tokyo qu'en cas de modification.

VOTE : vote du Règlement Intérieur du LFI Tokyo au CE qu'en cas de modification : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

6) Adoption du calendrier 2017-2018

Le calendrier 2017-2018 n'a pas été refusé par l'AEFE. Le CE doit donc officiellement l'adopter.

Lycée Français International de Tokyo Calendrier Scolaire 2017 - 2018																											
Weekend				Vacances				Jours fériés nationaux non travaillés au LFI Tokyo																			
AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET					
M 1	V 1	pré-rentrée		D 1		M 1		V 1		L 1		J 1		J 1		D 1		M 1		V 1		D 1					
M 2	S 2			L 2		J 2		S 2		M 2		V 2		V 2		L 2		M 2	Golden	S 2		L 2					
J 3	D 3			M 3		V 3		D 3		M 3		S 3		S 3		M 3		J 3	Week	D 3		M 3					
V 4	L 4	Rentrée élèves		M 4		S 4		L 4		J 4		D 4		D 4		M 4		V 4		L 4		M 4					
S 5	M 5			J 5		D 5		M 5		V 5		L 5		L 5		J 5		S 5		M 5		J 5					
D 6	M 6			V 6		L 6		M 6		S 6		M 6		M 6		V 6		D 6		M 6		V 6					
L 7	J 7			S 7		M 7		J 7		D 7		M 7		M 7		S 7		L 7		J 7		S 7					
M 8	V 8			D 8		M 8		V 8		L 8	journée de la maturité	J 8		J 8		D 8		M 8		V 8		D 8					
M 9	S 9			L 9	Fête du sport	J 9		S 9		M 9		V 9		V 9		L 9		M 9		S 9		L 9					
J 10	D 10			M 10		V 10		D 10		M 10		S 10		S 10		M 10		J 10		D 10		M 10					
V 11	L 11			M 11		S 11		L 11		J 11		D 11		D 11		M 11		V 11		L 11		M 11					
S 12	M 12			J 12		D 12		M 12		V 12		L 12	Fête Nationale	L 12		J 12		S 12		M 12		J 12					
D 13	M 13			V 13		L 13		M 13		S 13		M 13		M 13		V 13		D 13		M 13		V 13					
L 14	J 14			S 14		M 14		J 14		D 14		M 14		M 14		S 14		L 14		J 14		S 14					
M 15	V 15			D 15		M 15		V 15		L 15		J 15		J 15		D 15		M 15		V 15		D 15					
M 16	S 16			L 16		J 16		S 16		M 16		V 16		V 16		L 16		M 16		S 16		L 16					
J 17	D 17			M 17		V 17		D 17		M 17		S 17		S 17		M 17		J 17		D 17		M 17					
V 18	L 18	Fête des personnes âgées		M 18		S 18		L 18		J 18		D 18		D 18		M 18		V 18		L 18		M 18					
S 19	M 19			J 19		D 19		M 19		V 19		L 19		L 19		J 19		S 19		M 19		J 19					
D 20	M 20			V 20		L 20		M 20		S 20		M 20		M 20		V 20		D 20		M 20		V 20					
L 21	J 21			S 21		M 21		J 21		D 21		M 21		M 21	Equinoxe	S 21		L 21		J 21		S 21					
M 22	V 22			D 22		M 22		V 22		L 22		J 22		J 22		D 22		M 22		V 22		D 22					
M 23	S 23	Equinoxe		L 23		J 23	Fête du travail	S 23		M 23		V 23	Hiver	V 23		L 23		M 23		S 23		L 23					
J 24	D 24			M 24		V 24		D 24		M 24		S 24		S 24		M 24		J 24		D 24		M 24					
V 25	L 25			M 25		S 25		L 25		J 25		D 25		D 25		M 25		V 25		L 25		M 25					
S 26	M 26			J 26		D 26		M 26		V 26		L 26		L 26		J 26		S 26		M 26		J 26					
D 27	M 27			V 27	Toussaint	L 27		M 27		S 27		M 27		M 27		V 27		D 27		M 27		V 27					
L 28	J 28			S 28		M 28		J 28	Noël	D 28		M 28		M 28		S 28		L 28		J 28		S 28					
M 29	V 29			D 29		M 29		V 29		L 29				J 29		D 29		M 29		V 29		D 29					
M 30	S 30			L 30		J 30		S 30		M 30				V 30		L 30		M 30		S 30		L 30					
J 31	PR			M 31				D 31		M 31				S 31				J 31					M 31				

VOTE adoption du calendrier 2017-2018 : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

7) Bilan pédagogique de l'année 2016-2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ LFI 2016-2017

BILAN PÉDAGOGIQUE

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale
 lycée français international de Tokyo, 5-57-37 takinogawa, kita-ku, Tokyo 114-0023
 東京国際フランス学園 〒114-0023 東京都北区滝野川 5-57-37
 Tél : 03-6823-6580 – Fax : 03-6823-6581
www.lfitokyo.org

Le LFI Tokyo est un établissement qui fonctionne bien sur le plan organisationnel et méthodologique. Il a particulièrement développé les outils numériques, la politique culturelle, et intégré les éléments de la réforme (Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n°2013-595 du 8 juillet 2013).

Une population scolaire hétérogène du point de vue social et linguistique qui apparaît comme une difficulté, mais le suivi et l'implication des personnels et des familles permet au plus grand nombre de réussir.

Au Primaire :

UNE ANNÉE DE MISE EN OEUVRE ET CONSOLIDATION

Les changements nombreux depuis 2015 en maternelle et 2016 en élémentaire ont conduit les équipes à axer leur travail sur la mise en oeuvre de ces changements.

En maternelle, le carnet de suivi des apprentissages est en oeuvre. Les équipes ont continué de porter leur réflexion sur la place du jeu et de l'organisation de l'espace. L'IEN en mission cette année a souligné d'ailleurs le travail d'équipe remarquable effectué au LFI Tokyo.

En élémentaire, la mise en oeuvre des bilans périodiques a été rendue difficile du fait de nombreux obstacles techniques indépendants de notre volonté. Le passage à Pronote l'an prochain devrait faciliter la mise en oeuvre. Le travail en conseil école-collège sur l'évaluation a permis de donner une cohérence au sein du cycle 3.

Un représentant des professeurs du primaire indique que les collègues sont très contents des ½ groupes sur le temps d'anglais, des classes à 25 élèves et de la récréation avec les seuls élèves de CP.

Au Secondaire :

UNE ANNÉE PÉDAGOGIQUE DENSE AU COLLÈGE (EPI, Parcours, AP, oral du DNB...).

➤ LES EPI

Un aspect positif de l'EPI est la réalisation finale pour les élèves. Elle met en valeur le travail effectué tout au long de la période. L'aspect négatif est que les projets en règle générale sont trop ambitieux et donc très chronophages. Ils sont concentrés en fin de période et cela implique des difficultés pour utiliser le CDI. Il ressort également que trop d'heures sont consacrées pour les EPI, ce qui dilue le projet sur une trop longue période et diminue la motivation des élèves. Même si des éléments du programme sont traités, c'est parfois au détriment des autres points du programme (aspect chronophage). Il serait souhaitable de nommer un chef de projet, de faire des projets plus modestes et mieux conçus avec sans doute moins d'enseignants.

➤ LES PARCOURS

Depuis le 21 avril les élèves du collège bénéficient des cahiers numériques pour les 3 parcours pouvant être choisis comme support de l'oral du DNB. ils sont équipés de leurs espaces Parcours Avenir, Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle et Parcours Citoyen sur le DRIVE.

Folios, le logiciel proposé par l'Éducation Nationale et l'AEFE ne présente pas encore suffisamment d'espace de stockage pour contenir les productions de nos élèves. Nous utiliserons encore le Drive l'année prochaine. Une formation a été demandée au service Orientation de l'AEFE, notamment sur FOLIOS, pour l'année 2017-2018.

➤ L'AP

Le fonctionnement de l'AP a été satisfaisant mais sera revu l'année prochaine pour inclure des heures dans les cours, pour certains avec deux professeurs, et certaines heures en groupes restreints sur 8 intervenants (Cf CR CSD mai 2017).

Le rythme de rotation des groupes actuels (à chaque vacances) sera peut-être revu (trimestriel ?).

➤ ORAL DU DNB

La nouvelle mouture de l'oral du DNB sera évaluée après le passage de l'épreuve (12 et 13 juin). Des sujets très divers en provenance des parcours comme des EPI.

➤ OUVERTURE DE L'ICN.

L'ICN en seconde a très bien fonctionné avec 17 élèves.

DES DISPOSITIFS EFFICACES DE SUIVI DES ÉLÈVES.

AI, APC, AP, PPRE, PAI, PAP... autant de dispositifs qui permettent d'avoir une approche plurielle et personnalisée des difficultés des élèves. L'établissement fonctionne avec un investissement important des professeurs et notamment des professeurs principaux, 1,5 infirmière, des personnels FLESCO, et des consultations

médicales et psychologiques extérieures fidélisées (neuropsychiatre, psychologues, orthophonistes - Teleorthophonie.com)...

PRIMAIRE : 7 PAP, 8 PPRE, 19 PAI

SECONDAIRE : 5 enfants avec AVS, 9 PPRE, 9 PAP, 19 PAI

Les parents sont impliqués par des conférences proposées par des professeurs, des interventions de spécialistes, le café des parents et les nombreuses réunions parents-professeurs, mais aussi dans CAP+.

PROJETS

UNE MULTITUDE DE PROJETS PÉDAGOGIQUES AU SERVICE DES ÉLÈVES ET DES APPRENTISSAGES

SORTIES PÉDAGOGIQUES AVEC NUITÉES (SPAN) 2016-2017

223 élèves (168 au secondaire et 55 au primaire)

Dates	Nombre d'élèves concernés	Coordonnateur du projet	Niveaux concernés	Intitulé de l'action et lieu	Niveau concerné
8 au 12 février	12 24	Natacha Houillon	6e - 3e	COMPÉTITION DE BASKET AEFE - SHANGAI CHINE	Secondaire
6 au 8 mars	63	Michel Mougner	5e	SKI - HAKUBA	Secondaire
28/02 - 04/03	16	Jean Bergez	Ateliers théâtres	FESTIVAL DE THÉÂTRE VENTIANE LAOS	Secondaire
9 au 10 Mai	42	Jean Kim Messin	1ère	HIROSHIMA	Secondaire

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale
 lycée français international de Tokyo, 5-57-37 takinogawa, kita-ku, Tokyo 114-0023
 東京国際フランス学園 〒114-0023 東京都北区滝野川 5-57-37
 Tél : 03-6823-6580 – Fax : 03-6823-6581
www.lfitokyo.org

26/03 - 01/04	13	M. Mey & M. Ridley	5e Ang. Projet	ÉCHANGE AVEC L'ÉCOLE AMÉRICAINE - SINGAPOUR	Secondaire
Mai - juin	10	Catherine Nobileau	3e	COMPÉTITION DE PROGRAMMATIO N INFORMATIQUE - TAIPEI	Secondaire
avril	55	Isabelle Vesco	CE1 (2 classes)	CLASSE DE DÉCOUVERTE - NAGANO	Primaire

Évolution des SPAN (2013-2016)

2016	2015	2014	2013	
7 (1) (6) 3J / 4É	8 (4) (4) 4J / 4É	7 (4) (3) 4J / 3É	6 (4) (2) 4J / 2É	Nb SPAN (P) (S) Japon / Étranger
223	253	241	190	Nb élèves
	10 600 000	8 000 000	7 000 000	coût global
	1 500 000 et 3 054 000	1 350 000	970 000	Aides externes, FSE et CS.
	86 000	57 000	49 000	Coût moyen élève
	68 000	42 000	38 000	Coût moyen famille

APP AEFE

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale
 lycée français international de Tokyo, 5-57-37 takinogawa, kita-ku, Tokyo 114-0023
 東京国際フランス学園 〒114-0023 東京都北区滝野川 5-57-37
 Tél : 03-6823-6580 – Fax : 03-6823-6581
www.lfitokyo.org

Suivi budgétaire M. Salama	Date s	Nombre d'élèves concernés	Coordinateur du projet	Niveaux concernés	Intitulé de l'action (succint)	Niveau concerné
500.000 Yens LFI Tokyo 500 € APP AEFE		1215	F. Ruiz	Établissement	APP PEAC	Interdégré
2.300 € APP AEFE		993	Iv Charbonneau	CP à Tale	APP Capsules vidéos pédagogiques	Secondaire

ACTIONS PÉDAGOGIQUES 2016-2017

109 actions pédagogiques tous niveaux confondus pour 13821 élèves impliqués soit 11 actions par élève en moyenne.

UN RÉFÉRENT CULTUREL PARTICULIÈREMENT IMPLIQUÉ : PEAC - PROJET CULTUREL DE L'ÉTABLISSEMENT

M. RUIZ, notre référent culturel a assuré la cohérence, la qualité et le suivi de la mise en oeuvre du PEAC et du volet culturel du projet d'établissement de la Maternelle à la Terminale :

- L'élaboration du volet culturel et le développement de projets culturels.
- La formation et l'information.
- Les partenariats, notamment avec l'Institut culturel, le SCAC, les artistes locaux..
- La valorisation des actions.

Il est un maillon essentiel du pilotage et de la mise en oeuvre de l'accès de tous les élèves à la culture. La richesse culturelle de la journée anniversaire a donné une certaine visibilité à son travail et la mesure de son implication.

RÉCEPTION DE PERSONNALITÉS

VOLODINE (littérature), Valérie ZENATIE (Littérature jeunesse), Documentariste (Homophobie).
Veronica BERMUDEZ (Femmes et sciences), Artistes Tokyo Studio (PAC 47), M. DORFMAN (dopage et SVT - champion olympique d'aviron, entraîneur de l'équipe japonaise)

ORGANISATION ET RÉCEPTION DU SÉMINAIRE DE ZONE EN MARS 2017

Réunions des 70 proviseurs et des directeurs d'école sur 3 jours, en présence du directeur adjoint de l'AEFE.
Audits sécurité et communication positifs.

ORGANISATION DES 50 ANS DU LFI TOKYO EN MAI 2017

Réalisation d'activités et de présentations artistiques le 27 mai 2017 sur le site de l'école. Affluence record.

Édition du livre sur les 50 ans du LFI Tokyo. Réalisation en interne sous la direction d'Alexandre DUBOS.
Couverture Nicolas BUFFE. Financement des entreprises et fundraising Ulule.

Un exemplaire offert à chaque famille et chaque personnel. Un exemplaire par nouvelle famille sur les 5 prochaines années au moins.

RENDEZ-VOUS 2017-2018

OUVERTURE D'UN NOUVEL ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION ET DE LA SECTION AMÉRICAINE.

EXPÉRIMENTATION DU NIVEAU ChromeBook en 2018

ÉCRITURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2018-2021

Travail de toute la communauté scolaire :

- évaluation du Projet d'établissement,
- détermination des axes de progrès,
- écriture du projet **2018-2021**

PROJET GALERIE - PEAC

Travail en collaboration avec la CCI, l'Institut et Tokyo Studio (PAC 47)

Mise en place d'espaces d'expositions au Lycée et d'une programmation artistique en rapport avec les nécessités des élèves, du PEAC. Ouverture aux riverains de Kita-Ku.

PROJET MASCOTTE DU LYCÉE

EXTRA-SCOLAIRE

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale
lycée français international de Tokyo, 5-57-37 takinogawa, kita-ku, Tokyo 114-0023
東京国際フランス学園 〒114-0023 東京都北区滝野川 5-57-37
Tél : 03-6823-6580 – Fax : 03-6823-6581
www.lfitokyo.org

Un secteur toujours en extension qui diversifie ses activités et répond aux besoins des familles, notamment en terme de garderie ou de centre aéré. Le service travaille de 7h45 à 18 h en semaine, le samedi et sur les petites vacances, essentiellement pour le primaire. Cette progression de la fréquentation a nécessité l'embauche d'un adjoint administratif en septembre 2016.

593 élèves (essentiellement au primaire) - 916 places dans les ateliers - 1,5 atelier par élève - 56 ateliers dont : 17 ateliers artistiques, 22 ateliers sportifs, 17 ateliers pédagogiques - 16,3 enfants par atelier
Ouverture de l'école de musique (11 élèves) et de Cap + (12 élèves par séance).

2017-2018 : ouverture des activités extra-scolaires au secondaire avec des études surveillées et des ateliers arts plastiques, théâtre et rhétorique ; musique et cinéma si des intervenants le souhaitent.

RESSOURCES HUMAINES

Une attention particulière à l'harmonisation des situations et des pratiques RH, à l'évolution favorable mais maîtrisée des rémunérations, en concertation avec les représentants.

La mise en place d'un travail sur le long terme en ce qui concerne la situation des retraites des personnels locaux.

FORMATION CONTINUE

3 réunions de la Cellule Formation Continue pour l'analyse et la priorisation des besoins en formation exprimés, l'inscription des personnels sur les stages 2016-2017, la priorisation des demandes de missions EEMCP2.

PFCP : 29 formations proposées et 29 personnels du LFI Tokyo en stage en 2017-2018

EEMCP2 : 2 missions (Anglais, SVT) en 2016-2017 ; 3 prévues en 2017-2018 (Langues, CDI, Technologies).

COPICEM du 20 mars 2017

Subvention de l'AEFE de 1 643 832 euros au titre de la Formation Continue (5 zones).

Recommandations du dernier rapport COPICEM : augmenter l'offre de formation, étendre les interventions des EEMCP2, cesser les subventions aux établissements excédentaires, créer un fond monétaire mutualisé pour les zones avec moins de moyens, faire appel à la cellule de formation continue pour le plan de formation, dématérialisation de la correction du DNB possible à partir de l'année 2018-2019 : **ZAP** pour être la zone test, suivi d'homologation pour 2017-2018 : Mongolie, Shenzhen, **Japon**, Thaïlande, Australie, création d'un support CPE à Shanghai qui pourra aussi effectuer des missions de formation.

Création de deux postes de EEMCP2 (Technologie et Espagnol) pour la rentrée 2017.

Subvention AEFE de 6.000 euros à la **ZAP** pour le site AGORA.

IMMOBILIER

Une structure immobilière récente très satisfaisante mais qui doit se préoccuper des possibilités d'extensions en raison de la croissance des effectifs.

Le lycée poursuit sa concertation avec les autorités locales pour la suite.

La visite du service immobilier de l'AEFE en juillet 2016 et la COS de décembre 2016 avec le service Expertise et conseil de l'AEFE ont validé la solution de location à long terme.

Le lycée aménage des salles de classe durant l'été 2017 pour intégrer l'augmentation des effectifs en primaire (5ème CP et 5ème CE1).

FINANCIER :

Le lycée développe actuellement un logiciel de comptabilité japonaise, l'objectif est de suivre l'intégralité de la comptabilité sur le sujet.

**1 fondation et 7 budgets - 17 800 000 euros de budget - 65% en masse salariale
92 jours de fonds de réserve disponibles.**

M. BUKOWIECKI propose que l'année prochaine soit intégré un bilan effectué par les représentants des élèves.

8) Questions diverses :

➤

Questions des représentants de l'administration

1. Semaine des Lycées Français du Monde du 12 au 17 novembre.

L'AEFE organise la 1ère édition de la « *Semaine des Lycées Français du Monde* » du 12 au 19 novembre 2017. Cet événement fédérateur constituera un rendez-vous important pour notre réseau et sera l'occasion de valoriser le dynamisme des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Vous voudrez bien faire remonter à l'Agence - à partir du 9 juin et jusqu'au 10 juillet 2017 - les initiatives que vous envisagez de mettre en œuvre à l'aide du formulaire disponible par ce lien :

<https://fr.surveymonkey.com/r/semaineLFM2017>

Nous vous remercions par avance de votre implication.

➤

Questions des représentants des personnels

1. A la rentrée prochaine, les supports d'évaluation et d'édition des bilans seront multiples au primaire : livret de suivi des apprentissages en maternelle, Cerise Prim au cycle 2, Pronote au cycle 3. Afin d'avoir une cohérence et une homogénéité des outils ainsi qu'une facilité de suivi pour les parents, les collègues du cycle 2 réunis en conseil le 17 mai 2017 souhaiteraient passer sur Pronote à partir de la rentrée 2017. Le Conseil d'Établissement peut-il donner son accord ?

PE : Le conseil d'établissement peut donner un avis mais cette décision pédagogique revient à la Direction qui souhaite et approuve cette utilisation de Pronote au primaire. Cela sera donc effectif à la rentrée.

2. Au vu de l'organisation du système bilingue actuellement en place au cycle 1 et au cycle 2, et vu les retours positifs de l'organisation au cycle 3, les collègues du cycle 2 réunis en conseil le 17 mai 2017 souhaitent une restructuration du bilingue en cycle 1 et 2. Cette réflexion devrait débiter dès la rentrée 2017 pour laisser une année de réflexion à l'équipe enseignante pour une mise en œuvre à la rentrée 2018. Le Conseil d'Établissement est donc sollicité pour acter l'ouverture d'une réflexion pour réorganiser le système.

JH : Création d'une commission "linguistique" en septembre 2017 sous la direction du Directeur Primaire, du Proviseur adjoint et de l'IEN. Des représentants de toutes les langues et tous les niveaux y seront intégrés.

3. Les enseignants du primaire s'interrogent sur le format définitif des classes multi-âge / Montessori / Alvarez et sur le mode de recrutement des élèves. Qu'en est-il ?

PE : il s'agit d'un projet pédagogique multi-âge (et non pas Montessori ou Alvarez) élaboré par 3 enseignantes.

JH : Le directeur d'école s'étonne de la question et de sa représentativité. Il explique donc encore une fois que le format n'a pas changé (8PS+8MS+8GS) en application des programmes de maternelle afin de développer l'autonomie et les compétences langagières.

PE : Mme RICCI, IEN Sud, est enchantée de cette initiative et souhaite venir la voir à Tokyo. Cela avait très bien fonctionné dans sa circonscription précédente. Elle va appuyer la demande d'APP.

4. Demande d'ouverture de l'option facultative musique pour le Baccalauréat 2018. L'option facultative concernerait tous les élèves volontaires de 2de, 1ere et terminale, réunis dans un même groupe, à raison de 3h/semaine. Suite à un questionnaire effectué auprès des élèves de première, ont été recueillies 18 signatures d'élèves qui souhaitent s'inscrire à cette option.

A priori nous ne ferons pas d'ouverture de cours pour des enseignements préparant aux options facultatives malgré les demandes déjà effectuées en théâtre, cinéma, maintenant musique et demain arts plastiques. Le lycée finance déjà de nombreuses options et une carte des langues très importante ce qui fait un H/E très important, notamment au lycée.

Rappel : les deux priorités de la direction sont :

- *le projet immobilier qui doit nous permettre de scolariser tous nos élèves*
- *la situation financière de nos recrutés locaux, notamment au regard de la retraite.*

On pourrait envisager un atelier FSE et/ou extra-scolaire comme pour le théâtre et l'art plastique au secondaire.

L'enquête est faite auprès de élèves et pas des familles.

L'ouverture de cette option aurait un certain nombre de conséquences : un coût financier (3h en plus), une incidence sur l'emploi du temps (3h de plus pour les élèves), une incidence sur le planning des cours (mêmes plages certainement que le théâtre et l'art plastique). Par ailleurs elle nécessite un dossier à transmettre à l'AEFE.

Rappel de la réglementation bac sur la zone : déplacement d'un examinateur si 4 candidats inscrits ; si moins de 4 candidats les élèves devront se déplacer à leur frais vers un autre établissement.

Procédure pour la demande d'ouverture d'option :

4. OUVERTURE D'OPTIONS (Enseignement facultatif)

4.1. Procédure

Toutes les demandes d'ouverture d'options doivent être étayées par un dossier argumenté et complet (voir ci-dessous) adressé au service pédagogique de l'Agence, pour examen et avis, avant transmission à la DGESCO qui statue.

Les dossiers doivent être transmis au service pédagogique de l'AEFE, par voie électronique uniquement, à l'adresse suivante : offre-educative.aefe@diplomatie.gouv.fr

Avant expédition à l'AEFE et à la DGESCO, tous les dossiers de demande d'ouverture doivent être soumis au SCAC pour information et avis.

4.2. Contenu du dossier à soumettre

Les dossiers de demande d'ouverture d'options doivent être argumentés et apporter toutes les précisions nécessaires sur les raisons et motivations de la demande, les enseignants impliqués, les ressources matérielles nécessaires, le vivier d'élèves potentiel, le projet pédagogique, et tout autre élément jugé nécessaire, la date d'ouverture de l'option, à savoir :

Ressources :

- Les CV des professeurs qui prendront en charge l'enseignement.
Pour les demandes d'ouverture d'options (enseignement facultatif) théâtre, cinéma-audiovisuel, arts plastiques :
 - Réaliser une présentation de l'équipe d'enseignants de l'établissement. Au moins deux enseignants expérimentés et compétents (certification complémentaire fortement souhaitée) dont l'un assure la fonction de responsable pour l'option Théâtre. Un CV et un bilan d'activités justifiant leurs compétences.
- Pour les demandes d'ouverture d'options ICN (1^{ère} S, ES ou L et Terminale L ou ES) :
 - Indiquer les disciplines concernées (qui devront être au nombre de deux de préférence). Remarque : la prise en charge de ces enseignements n'est pas exclusivement réservée aux disciplines scientifiques.
- Les ressources matérielles nécessaires à l'enseignement.
Pour les demandes d'ouverture d'options (enseignement facultatif) théâtre, cinéma-audiovisuel, arts plastiques :
 - Présenter une liste précise des lieux et du matériel mis à disposition de l'enseignement accompagnée de photographies. Un fonds documentaire existant ou à acquérir par l'établissement.

Public concerné :

- Projection du nombre d'élèves susceptibles d'être concernés par l'option et évolution des effectifs à moyen terme.
Pour les demandes d'ouverture d'options (enseignement facultatif) théâtre, cinéma-audiovisuel, arts plastiques :
 - Les écoles ou poursuites d'études envisagées ou possible à l'issue de l'option. Les apports de l'option pour les autres élèves.
 - Tout argument appuyant la vitalité de l'option, sa pérennité et son ouverture à l'environnement artistique et culturel de l'établissement.

Projet pédagogique :

- L'ancrage de l'option dans le cadre du projet de zone et/ou d'établissement et, si nécessaire, les moyens alloués.
- L'organisation pédagogique du professeur ou de l'équipe
Pour les demandes d'ouverture d'options (enseignement facultatif) théâtre, cinéma-audiovisuel, arts plastiques :
 - Place de l'enseignement optionnel dans la culture pédagogique et éducative de l'établissement.
 - Partenariats éventuels (compagnies, artistes, structures...).

Pour information :

L'enseignement d'exploration ICN (2^{nde}) ne donne plus lieu, de la part de l'établissement, à un dépôt de dossier de demande d'ouverture.

4.3. Calendrier

Date limite d'envoi des dossiers de demande d'ouverture d'options à l'AEFE
30 septembre 2017

Attention : pour les établissements du rythme Sud, compte-tenu des délais de traitement des dossiers, il est indispensable d'anticiper fortement les demandes et de prévoir une ouverture à N+2.

5. Des personnels du second degré demandent si un élève précédemment convoqué devant un conseil de discipline peut se réinscrire l'année suivante dans le même établissement, sans que le conseil de discipline n'ait pu se réunir.

PE : OUI.

6. Comme dans le secondaire, serait-il possible que les professeurs de langue du primaire assurent dès le premier jour de la rentrée leur service et non plus deux semaines après ? La répartition des groupes se fait dans le secondaire lors de la pré rentrée. Aussi durant les 2 semaines, nous assurons les cours à la place des professeurs de langue.

JH : Non, c'est une période d'ajustement nécessaire. Les 3 heures supplémentaires effectuées par les enseignants français sont récupérées au mois de septembre.

7. Comme dans le secondaire serait-il possible que les enseignants du premier degré bénéficient de la demi journée accordée en fin d'année aux professeurs (comme une journée de mercredi), dès cette année mardi 4 juillet ?

PE : Déjà discuté. Aucune demi journée n'est accordée aux professeurs, La fin des cours pour les élèves du secondaire est le 4 juillet après le déjeuner. Obligation de présence des professeurs devant élèves, ou pour les conseils, réunions et autres obligations de service ; ce n'est pas le cas. Ce fonctionnement sera maintenu cette année.

8. Malgré les efforts de l'administration, le ménage laisse à désirer dans les salles de classes, les espaces communs (auditorium, etc.) et certaines toilettes (toilettes extérieurs des maternelles). Serait-il possible de revoir les modalités et les fréquences de passage ?

RS : Avant de poser la question en conseil d'établissement, il est nécessaire d'avertir au préalable le gestionnaire matériel en précisant directement les lieux concernés. Suite au nouveau contrat de maintenance, nous avons déjà fait évoluer plusieurs services suite à des constatations précises. Nous sommes toujours à l'écoute d'éventuelles difficultés. En revanche, je souhaite également attirer l'attention des personnels quant au respect des horaires (ex : auditorium) et de respecter le matériel. (le câble hdmi de l'auditorium a été cassé avant la fête de l'école, la diffusion des courts métrages prévue n'a pas pu avoir lieu).

PE : OUI pour les modalités.

Des représentants proposent de faire faire le ménage `par les élèves, comme cela se fait au Japon.

9. Pourrait-on envisager de budgétiser la création d'un mi-temps supplémentaire au CDI ? Cette

création pourrait-elle être envisagée en cours d'année scolaire, en début d'année fiscale par exemple ? Les besoins du CDI sont les suivants : nécessité d'une plage d'ouverture plus large pour les élèves (possibilité de réfléchir à des ouvertures jusqu'à 18h) ; prise en compte de la nouvelle mission attribuée (manuels scolaires) ; nombreux projets et réflexions en cours (3C, bibliothèques annexes dans l'établissement, gestion du fond et des archives à rationaliser, projets à mener en EMI en AP, animation des prix littéraires à dynamiser...) ; augmentation sensible du nombre d'élèves ces dernières années au secondaire.

Profil de la personne : Francophone, bonne connaissance de la littérature (de jeunesse notamment), connaissance des programmes scolaires français, dynamisme et force de proposition.

PE : non. Le CDI est bien doté pour le nombre d'élèves.

Académie de Versailles : à partir du recueil des données, les collèges, comme les lycées professionnels, sauf de très rares exceptions, comptent un poste de professeur-documentaliste. Dans les lycées, la moyenne constatée (1,6 poste) rend compte de l'existence fréquente de plusieurs postes, compte tenu de la taille des établissements. Ramené au nombre d'élèves, un professeur documentaliste doit prendre en charge 550 élèves de collège, 480 élèves de lycée professionnel, 700 élèves de lycée.

Au LFI Tokyo nous sommes à 1.5 pour 520 élèves l'année prochaine. Par ailleurs l'organisation des études et permanences en 2017-2018 devrait décharger le CDI et lui permettre de se concentrer sur ses missions.

➤

Questions des représentants des parents d'élèves

1. Quelles mesures le lycée met-il en œuvre pour accompagner les élèves qui se trouvent en difficultés scolaires ou linguistiques ou se trouvent confrontés à une baisse de motivation ?

2016-2017 :

Primaire : différenciation pédagogique, 47 élèves suivis par Mme BOURBON, études dirigées, Cap+...

Secondaire : des PAP, PPS, PPRE, fiches de suivi., réunions post-conseil de classe, échanges avec les familles, discussions avec le CPE, contacts avec une neuropsychiatre, des psychologues, des orthophonistes, AP au collège et au Lycée avec notamment du FLESCO.

Les informations présentées par M.Ritter (PRIO) lors des réunions organisées au lycée

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale
lycée français international de Tokyo, 5-57-37 takinogawa, kita-ku, Tokyo 114-0023
東京国際フランス学園 〒114-0023 東京都北区滝野川 5-57-37
Tél : 03-6823-6580 – Fax : 03-6823-6581
www.lfitokyo.org

pourraient-elles être envoyées aussi par mail aux familles directement concernées ?

Une grande partie des informations sont sur le site du lycée sous l'onglet "orientation". Nous allons transmettre votre demande à M. Ritter.

2. Où en est la réflexion annoncée sur les passerelles entre l'enseignement français et japonais pour les élèves bilingues ?

PE : Aucune avancée dans ce sens. Ce dossier sera traité au cours des trois années qui viennent. Je pense que cela pourrait être un axe du prochain Projet d'établissement.

3. En cas d'absence d'un enseignant en primaire, la vie scolaire pourrait-elle en avertir systématiquement les parents concernés ?

JH : Les familles sont informées à partir de 72h d'absence.

4. Plusieurs parents ont évoqué leur crainte de voir se constituer une classe de 1^e S à effectif chargé (plus de 35 élèves). Nous souhaiterions que les effectifs restent à un niveau plus raisonnable afin de favoriser davantage le travail de classe et une participation active des élèves.

PE : Notre prévision la plus haute serait de 34 avec 4 départs annoncés pour le moment.

Le LFI Tokyo est soucieux des effectifs dans les classes. Nous faisons toujours au mieux disant pédagogie pour les élèves, en prenant aussi en compte les contraintes de l'AEFE, les contraintes financières et les contraintes d'espace (salles, laboratoires, espaces sportifs, espaces de restauration...).

5. Pourrions-nous avoir un retour sur l'école de musique ouverte en mars ?

Ø Evolution des inscriptions.

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale
lycée français international de Tokyo, 5-57-37 takinogawa, kita-ku, Tokyo 114-0023
東京国際フランス学園 〒114-0023 東京都北区滝野川 5-57-37
Tél : 03-6823-6580 – Fax : 03-6823-6581
www.lfitokyo.org

PE : 11 enfants inscrits. Les familles sont très contentes de la qualité des cours. rappel : cela n'a aucun coût pour l'établissement.

Ø Les informations rassemblées par l'association des parents d'élèves sur la présence d'enseignants anglophones ou francophones à des coûts moindres que ceux proposés par l'école ont-elles été mises à profit et ont-elles pu faire baisser les coûts afin d'ouvrir l'offre à un plus grand nombre d'enfants ?

PE : cette information a été transmise à l'école de musique. La Direction discutera avec le Directeur pour envisager ces évolutions.

Il est demandé, et accordé, de partager toutes les questions diverses aux membres du CE avant les débats.

Remerciements à M. SALAMA, M. HOUDOIN, Mme GAREIL pour lesquels c'est le dernier Conseil d'établissement au LFI Tokyo.

Le CE est clôt à 21h10



Extrait du conseil d'établissement du mardi 6 juin 2017

3) Carte des emplois 2018-2019

b) Comme annoncé par Catherine Mac Lorin, cheffe du Secteur ASIE POMOPI, la

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale
lycée français international de Tokyo, 5-57-37 takinogawa, kita-ku, Tokyo 114-0023
東京国際フランス学園 〒114-0023 東京都北区滝野川 5-57-37
Tél : 03-6823-6580 – Fax : 03-6823-6581
www.lfitokyo.org

proposition suivante sera soumise au CT du 20 juin prochain pour le Lycée Français de Tokyo :

- Fermeture du poste 9182 –RE1 (suite au départ de M. Chammah).

Vous voudrez bien présenter cette proposition en conseil d'établissement et procéder à un vote qui sera retranscrit dans l'acte à envoyer par mail à l'AEFE pour le 19 juin, dernier délai, accompagné de l'extrait du PV du conseil d'établissement ou de l'argumentaire développé lors de ce conseil.

Le Proviseur indique que notre vivier de TNR Professeurs des écoles nous permet de faire face à la suppression d'un poste de PE. D'autres établissements du monde sont bien moins dotés que le LFI Tokyo et cette fermeture (en raison du plafond d'emploi de l'AEFE) est la condition sine qua non de l'ouverture d'un poste dans un autre établissement du réseau dans le besoin. La solidarité du réseau doit jouer dans les deux sens. Cela n'empêche pas de demander l'ouverture de postes de résidents si besoin dans le futur.

Les représentants des personnels expriment leur "stupéfaction" devant cette demande de fermeture car la zone Asie est prioritaire, l'établissement est en croissance, et que cela fera baisser l'attractivité de l'établissement pour les futurs candidats. Ils expriment leur incompréhension devant le fait que l'AEFE a ouvert un poste de PE cette année au LFI Tokyo et propose d'en supprimer un pour l'année suivante. leurs informations syndicales indiquent que ce poste ne sera pas ouvert ailleurs dans le réseau mais supprimé.

VOTE : fermeture du poste 9182 - RE1 : Pour : 5 / Contre : 12 / Abstention : 0

b) demande de maintien du poste d'EEMCP2 de SES (9040) suite à la fin de mission de M. LARRIBE au 31 août 2018.

VOTE : maintien du poste d'EEMCP2 de SES : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le CE a émis un avis défavorable

- à la fermeture du poste de PE (9182-RE1) pour la rentrée 2017.

Le Ce a émis un avis favorable

- au maintien du poste d'EEMCP2 de SES pour la rentrée 2018.
- à la structure 2017 : 31 classes au Primaire et 20 classes au Secondaire.
- à la mise en place de l'enseignement d'exploration "Créations artistiques - Audiovisuel" en seconde.

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation Nationale
lycée français international de Tokyo, 5-57-37 takinogawa, kita-ku, Tokyo 114-0023
東京国際フランス学園 〒114-0023 東京都北区滝野川 5-57-37
Tél : 03-6823-6580 – Fax : 03-6823-6581
www.lfitokyo.org

- à la mise en œuvre de l'expérimentation des ChromeBook en seconde pour la rentrée 2018.
- à la suppression des mentions au LFI Tokyo.
- à l'adoption du bilan périodique de cycle 3.
- à l'adoption des modifications du RI.

Tous ces points avec avis favorable sont validés par la Direction.

Le CE a adopté le calendrier 2017-2018 proposé par le lycée et validé par l'IEN.

Le CE a pris connaissance de l'événement AEFE : Semaine des Lycées Français du Monde du 12 au 17 novembre 2017.

En réponse aux questions diverses, la Direction valide

- l'utilisation de Pronote pour le Primaire à la rentrée 2017,
- la création d'une commission "linguistique" en septembre 2017 sous la direction du Directeur Primaire, du Proviseur adjoint et de l'IE avec des représentants de toutes les langues et tous les niveaux y seront intégrés.

La direction ne valide pas

- l'ouverture de cours pour des enseignements préparant aux options facultatives malgré les demandes déjà effectuées en théâtre, cinéma, maintenant musique et demain arts plastiques. Nous pouvons envisager des ateliers FSE et/ou extra-scolaire comme pour le théâtre et l'art plastique au secondaire à la rentrée 2017.
- que "les enseignants du premier degré bénéficient de la demi journée accordée en fin d'année aux professeurs (comme une journée de mercredi), dès cette année mardi 4 juillet" car aucune demi journée n'est accordée aux professeurs du secondaire. La fin des cours pour les élèves du secondaire est le 4 juillet après le déjeuner. Ce fonctionnement sera maintenu cette année.
- que "les professeurs de langue du Primaire assurent leur service dès le premier jour de la rentrée" car il travaillent à la constitution des groupes de langue et s'agit d'une période d'ajustement nécessaire.
- "la création d'un 1/2 poste de documentaliste au Secondaire" car le CDI est bien doté avec 1,5 poste pour 520 élèves l'année prochaine. Par ailleurs l'organisation des études et permanences en 2017-2018 devrait décharger le CDI et lui permettre de se concentrer sur ses missions.

Le Proviseur indique qu'un élève précédemment convoqué devant un conseil de discipline peut effectivement se réinscrire l'année suivante dans le même établissement, sans que le conseil de discipline n'ait pu se réunir.